



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/3 (Part III)
20 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
POUR L'ANNÉE 1996*

* Le présent document est la partie III d'une version préliminaire du rapport du Conseil économique et social pour 1996. Il contient les annexes au rapport. La partie I contient l'avant-propos du Président du Conseil et les chapitres I à IV. La partie II contient les chapitres V à VII. La reprise de la session de fond de 1996 fera l'objet de la partie IV. La version définitive du rapport sera publiée en tant que supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session (A/51/3/Rev.1).

TABLE DES MATIÈRES

Annexes

	<u>Page</u>
I. Ordres du jour de la session d'organisation de 1996 et de la session de fond de 1996	3
II. Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et connexes	6
III. Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations	48

Annexe 1

ORDRES DU JOUR DE LA SESSION D'ORGANISATION DE 1996 ET DE LA SESSION DE FOND DE 1996

Ordre du jour de la session d'organisation de 1996 adopté par le Conseil à sa première séance, le 25 janvier 1996

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Programme commun parrainé des Nations Unies sur le virus d'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).
5. Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
6. Transformation du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire en conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.
7. Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures.

Ordre du jour de la session de fond de 1996 adopté par le Conseil à sa huitième séance, le 24 juin 1996

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes.

Débat consacré aux questions de coordination

3. Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans les domaines suivants :
 - a) Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté;
 - b) Application des conclusions adoptées d'un commun accord au cours du débat que le Conseil a consacré en 1995 aux questions de coordination.

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

4. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :

- a) Suite à donner aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale;
- b) Coordination des activités à l'échelle du système : renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institution de Bretton Woods dans les domaines du développement économique et social, à tous les niveaux, y compris sur le terrain;
- c) Examen des rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

Débat général

- 5. Questions sociales, humanitaires et droits de l'homme : rapports des organes subsidiaires, conférences et questions connexes :
 - a) Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe;
 - b) Application de Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;
 - c) Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies;
 - d) Questions relatives aux droits de l'homme;
 - e) Promotion de la femme;
 - f) Développement social;
 - g) Prévention du crime et justice pénale;
 - h) Stupéfiants;
 - i) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
- 6. Questions relatives à l'économie et à l'environnement : rapports des organes subsidiaires, conférences et questions connexes :
 - a) Développement durable;
 - b) Commerce et développement;
 - c) Alimentation et développement agricole;
 - d) Ressources naturelles;
 - e) Énergie;
 - f) Questions relatives à la population;
 - g) Coopération internationale en matière fiscale;

- h) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;
 - i) Suite donnée à la résolution 50/106 de l'Assemblée générale : les entreprises et le développement.
7. Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
 8. Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés.
 9. Questions de coordination :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - c) Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise.
 10. Organisations non gouvernementales.
 11. Questions relatives au programme et questions connexes dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
 12. Idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds.

Annexe II

COMPOSITION DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET CONNEXES

A. Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^a</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	1997
Allemagne	Argentine	1998
Argentine	Australie	1997
Australie	Bangladesh	1998
Bangladesh	Bélarus	1997
Bélarus	Brésil	1997
Brésil	Canada	1998
Bulgarie	Chine	1998
Canada	Colombie	1997
Chili	Congo	1997
Chine	Côte d'Ivoire	1997
Colombie	États-Unis d'Amérique	1997
Congo	Fédération de Russie	1998
Costa Rica	Finlande	1998
Côte d'Ivoire	Gabon	1998
Égypte	Guyana	1998
États-Unis d'Amérique	Inde	1997
Fédération de Russie	Jamaïque	1997
Finlande	Jordanie	1997
France	Liban	1998
Gabon	Luxembourg	1997
Ghana	Malaisie	1997
Grèce	Nicaragua	1998
Guyana	Ouganda	1997
Inde	Pays-Bas	1997
Indonésie	Philippines	1997
Irlande	Pologne	1997
Jamaïque	République centrafricaine	1998
Japon	République tchèque	1998
Jordanie	Roumanie	1998
Liban	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1998
Luxembourg	Soudan	1997
Malaisie	Suède	1998
Nicaragua	Thaïlande	1997
Ouganda	Togo	1998
Pakistan	Tunisie	1998
Paraguay		

^a Les 18 sièges restants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

Composition en 1996

Pays-Bas
Philippines
Pologne
Portugal
République centrafricaine
République tchèque
République-Unie de
Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande
du Nord
Sénégal
Soudan
Suède
Thaïlande
Togo
Tunisie
Venezuela
Zimbabwe

B. Comités du Conseil

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^b</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Allemagne	Bahamas	1997
Argentine	Bénin	1997
Bahamas	Chine	1998
Bélarus	Égypte	1998
Bénin	États-Unis d'Amérique	1997
Brésil	Fédération de Russie	1997
Cameroun	France	1997
Canada	Ghana	1997
Chine	Japon	1998
Comores	Mexique	1997
Congo	République de Corée	1998
Cuba	Togo	1998
Égypte	Uruguay	1998
États-Unis d'Amérique	Zaïre	1998
Fédération de Russie		
France		
Ghana		
Inde		
Indonésie		
Iran (République islamique d')		
Japon		
Mexique		
Norvège		
Pakistan		
Pays-Bas		
République de Corée		
Roumanie		
Royaume-Uni de Grande- Bretagne		
et d'Irlande du Nord		
Sénégal		
Togo		
Trinité-et-Tobago		
Ukraine		
Uruguay		
Zaïre		

^b Les sept sièges restants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Le Conseil a proposé la candidature de 20 États Membres, dont 4 (Bulgarie, Pologne, Roumanie et Ukraine) à choisir parmi les États d'Europe orientale; l'Assemblée élira trois de ces membres au Comité. Le Conseil a reporté à une session ultérieure la présentation de la candidature d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États (décisions 1996/222 et 1996/298).

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^c</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Algérie	Algérie	1999
Allemagne	Allemagne	1999
Azerbaïdjan	Bangladesh	2000
Bahamas	Barbade	1999
Barbade	Belgique	2000
Brésil	Brésil	1998
Bulgarie	Bulgarie	1999
Cameroun	Cameroun	1998
Canada	Chili	1998
Chili	Chine	2000
Chine	Colombie	1999
Colombie	Costa Rica	1998
Costa Rica	Danemark	1999
Danemark	Espagne	1999
Émirats arabes unis	États-Unis d'Amérique	1998
Espagne	Éthiopie	2000
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	1998
Fédération de Russie	Finlande	1998
Finlande	France	2000
France	Gabon	1998
Gabon	Gambie	1998
Gambie	Inde	1999
Hongrie	Iran (République	
Inde	islamique d')	1998
Indonésie	Italie	2000
Iran (République	Jamaïque	2000
islamique d')	Japon	1998
Italie	Jordanie	1999
Jamahiriya arabe	Kazakstan	1998
libyenne	Kenya	1999
Jamaïque	Libéria	2000
Japon	Malawi	2000
Jordanie	Mexique	1999
Kazakstan	Namibie	2000
Kenya	Nigéria	1998
Lesotho	Norvège	1999
Madagascar	Ouganda	1998

^c Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie, d'un membre à choisir parmi les États d'Europe de l'Est et de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1997. Le Conseil a également reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Afrique et d'un membre à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1999 (décision 1996/298).

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^c</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Malawi	Pakistan	1998
Mexique	Pays-Bas	2000
Nigéria	Philippines	1999
Norvège	Pologne	2000
Ouganda	République de Corée	2000
Pakistan	République dominicaine	1998
Papouasie-Nouvelle- Guinée	République tchèque	1999
Pays-Bas	Roumaine	1998
Philippines ^d	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1998
République dominicaine	Soudan	1999
République tchèque	Sri Lanka	1999
Roumanie	Suède	2000
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Tunisie	1999
Somalie	Turquie	1998
Soudan	Zambie	2000
Sri Lanka	Zimbabwe	1998
Suède		
Tunisie		
Turquie		
Venezuela		
Zimbabwe		

^d Membre élu à la 7e séance, le 3 mai 1996, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1999 (décision 1996/222).

COMITÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

(19 membres)

Membres élus pour un mandat de quatre ans prenant
effet le 1er janvier 1995

Bulgarie
Chili
Chine
Costa Rica
Cuba
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Grèce
Inde
Indonésie
Irlande
Madagascar
Paraguay
Philippines
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Soudan
Swaziland^e
Tunisie

^e Élu à la 11e séance, le 6 juin 1995, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1998 (décision 1995/221).

GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS
DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET
D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^f</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Allemagne	Chili	1997
Brésil	Chine	1999
Chili	Chypre	1997
Chine	Fédération de Russie	1999
Chypre	France	1999
Espagne	Gabon	1999
Fédération de Russie	Hongrie	1997
France	Inde	1997
Gabon	Italie	1999
Hongrie	Jordanie	1997
Inde	Kenya	1999
Italie	Malawi	1999
Jordanie	Namibie	1999
Kenya	Nigéria	1997
Liban	Pakistan	1997
Maroc	Panama	1999
Mexique	Pays-Bas	1999
Nigéria	Roumanie	1997
Pakistan	Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1999
Pays-Bas	Soudan	1997
Roumanie	Suède	1999
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Suisse	1999
Sénégal	Swaziland	1997
Soudan		
Suède		
Suisse		
Swaziland		
Thaïlande		
Tunisie		
Turquie		

^f Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Afrique, de deux membres à choisir parmi les États d'Asie, d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997. Le Conseil a également reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Afrique et de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1997 et d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1996 (décision 1996/298).

C. Organes d'experts

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

Membres nommés par le Conseil économique et social sur proposition du Secrétaire général, pour un mandat prenant effet à la date de la nomination⁹ et expirant le 31 décembre 1997

Maria Agusztinovics (Hongrie)
Dionisio Dias Carneiro-Netto (Brésil)
Makhtar Diouf (Sénégal)
E. El-Hinnawi (Égypte)
Just Faaland (Norvège)
Gao Shangquan (Chine)
Patrick Guillaumont (France)
Ryokichi Hirono (Japon)
Nurul Islam (Bangladesh)
Taher Kanaan (Jordanie)
Louka T. Katseli (Grèce)
Linda Lim (Singapour)
Nguyuru H. I. Lipumba (République-Unie de Tanzanie)
Nora Lustig (Argentine/Mexique)
Solita C. Monsod (Philippines)
Bishnodat Persaud (Guyana)
Akilagpa Sawyerr (Ghana)
Klaus Schwab (Allemagne)
Arjun Sengupta (Inde)
Alexandre Shokhin (Fédération de Russie)
Frances Stewart (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Lance Taylor (États-Unis d'Amérique)
Alvaro Umaña (Costa Rica)
Miguel Urrutia (Colombie)

⁹ 27 juillet 1995 (voir décision 1995/230 du Conseil).

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Ade Adekuoye (Nigéria)	1998
Mahmoud Samir Ahmed (Égypte)	1998
Madoe Virginie Ahodikpe (Togo)	1996
Philip Alston (Australie)	1998
Juan Alvarez Vita (Pérou)	1996
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	1998
Dumitru Ceausu (Roumanie)	1996
Abdessatar Grissa (Tunisie)	1996
María de los Angeles Jiménez Butragueño (Espagne)	1996
Valeri I. Kouznetsov (Fédération de Russie)	1998
Jaime Alberto Marchan Romero (Équateur)	1998
Kenneth Osborne Rattray (Jamaïque)	1996
Bruno Simma (Allemagne)	1998
Chikako Taya (Japon)	1996
Philippe Texier (France)	1996
Nutan Thapalia (Népal)	1998
Margerita Vysokajová (République tchèque)	1996
Javier Wimer Zambrano (Mexique)	1998

<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Ade Adekuoye (Nigéria)	1998
Mahmoud Samir Ahmed (Égypte)	1998
Philip Alston (Australie)	1998
Ivan Antanovich (Biélorus)	2000
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	1998
Dumitru Ceausu (Roumanie)	2000
Oscar Ceville (Panama)	2000
Abdessatar Grissa (Tunisie)	2000
María de los Angeles Jiménez Butragueño (Espagne)	2000
Valeri I. Kouznetsov (Fédération de Russie)	1998
Jaime Alberto Marchan Romero (Équateur)	1998
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2000
Kenneth Osborne Rattray (Jamaïque)	2000
Walid M. Sa'di (Jordanie)	2000
Bruno Simma (Allemagne)	1998
Philippe Texier (France)	2000
Nutan Thapalia (Népal)	1998
Javier Wimer Zambrano (Mexique)	1998

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES^h

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition en 1996

Guillermo Jorge Cano (Argentine)
Denis A. Davis (Canada)
Vladislav M. Dolgoplov (Fédération de Russie)
Malin Falkenmark (Suède)
Ugo Farinelli (Italie)
Marek Hoffman (Pologne)
Patricio Jerez (Nicaragua)
Mohammad Nawaz Khan (Pakistan)
Godfrey L. S. Leshange (République-Unie de Tanzanie)
Patrick Maselino Chipungu (Zambie)
José Manuel Mejía Angel (Colombie)
Thomas P. Z. Mpfu (Zimbabwe)
Joel Muyco (Philippines)
Erastus Kabutu Mwongera (Kenya)
Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre)
Dossou Barthélémy Otchoun (Bénin)
Hendrik Martinus Oudshoorn (Pays-Bas)
Neculai Pavlovschi (Roumanie)
Karlheinz Rieck (Allemagne)
R. W. Roye Rutland (Australie)
Cheikh Ibrahim bin cheikh Ali (Malaisie)
Luis Fernando Soares de Assis (Brésil)
Natarayan Suryanarayanan (Inde)
Zhang Hai-Lun (Chine)

Composition en 1997ⁱ

Gustavo Alvarez (Uruguay)
Malin Falkenmark (Suède)
Adel Jalili (République islamique d'Iran)
Mohammad Nawaz Khan (Pakistan)
Li Yuwei (Chine)
Wafik Meshref (Égypte)
Karlheinz Rieck (Allemagne)
Carlos A. Salvídar (Paraguay)
Carmen Luisa Velázquez de Visbal (Venezuela)
Ghana
Kenya
Malawi
Nigéria
Pays-Bas
Zambie

^h Créé par le Conseil dans sa décision 1992/218, en application de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale.

(Voir note ⁱ page suivante)

ⁱ Le Conseil a décidé que l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, les Pays-Bas et la Zambie proposeraient la candidature d'experts dont le mandat prendrait effet le 1er janvier 1997 (décision 1996/222). L'Égypte a présenté une candidature.

Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de deux experts originaires d'États d'Asie, trois experts originaires d'États d'Europe orientale, un expert originaire d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et trois experts originaires d'États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1997. La date d'expiration des mandats sera déterminée par tirage au sort quand tous les sièges auront été pourvus (voir décision 1996/298).

COMITÉ DES SOURCES D'ÉNERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES
ET DE L'ÉNERGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT^j

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition en 1996^j

Marcelino K. Actouka (États fédérés de Micronésie)
Mohammad Al Ramadhan (Koweït)
Mohammed Salem Sarur Al-Sabban (Arabie saoudite)
Messaoud Boumaour (Algérie)
José Luis Bozzo (Uruguay)
William Sebastiao Penido Vale (Brésil)
Bernard Devin (France)
Paul-Georg Gutermuth (Allemagne)
Wolfgang Hein (Autriche)
Christian Atoki Ileka (Zaïre)
José Fernando Isaza (Colombie)
Thomas B. Johansson (Suède)
William Michael Mebane (Italie)^k
Virgil Musatescu (Roumanie)
Valeri Andreev Nikov (Bulgarie)
Zoilo Rodas Rodas (Paraguay)
E. V. R. Sastry (Inde)
Mohamed M. Shawkat (Égypte)
Wilhelmus C. Turkenburg (Pays-Bas)
Dmitri B. Volfberg (Fédération de Russie)
Zhang Guocheng (Chine)

Composition en 1997¹

Bernard Devin (France)
Zhang Guocheng (Chine)
Paul-Georg Gutermuth (Allemagne)
Wolfgang Hein (Autriche)
Ahmad Kahrobaian (République islamique d'Iran)
Choon-Ho Kim (République de Corée)
Daniel F. Pérez Fernández-Ravetti (Paraguay)
Eduardo Praselj (Venezuela)
E. V. R. Sastry (Inde)
Pays-Bas

^j Créé par le Conseil dans sa décision 1992/218, en application de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale.

^k Élu à la 2e séance, le 9 février 1996, pour la durée du mandat restant à courir du défunt Giovanni Carlo Pinchera (Italie) (décision 1996/201).

¹ Le Conseil a décidé que les Pays-Bas proposeraient la candidature d'un expert dont le mandat prendrait effet le 1er janvier 1997 (décision 1996/222). Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de six experts originaires d'États d'Afrique, un expert originaire d'un État d'Asie, trois experts originaires d'États d'Europe orientale, deux experts originaires d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et deux experts originaires d'États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1997. La durée des mandats sera déterminée par tirage au sort quand tous les sièges auront été pourvus (voir décision 1996/298).

D. Commissions et sous-commissions techniques

COMMISSION STATISTIQUE

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Allemagne	1997
Argentine	Argentine	1997
Australie	Botswana	1997
Botswana	Bulgarie	1999
Brésil	Chine	1999
Bulgarie	Colombie	1999
Chine	Espagne	1997
Colombie ^m	États-Unis d'Amérique	1999
Espagne	Fédération de Russie	1997
États-Unis d'Amérique	France	1997
Fédération de Russie	Inde	2000
France	Jamaïque	2000
Inde	Japon	2000
Japon	Kenya	1997
Kenya	Mexique	2000
Mexique	Pakistan	1999
Pakistan	Pays-Bas	2000
Roumanie	Portugal	2000
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	République tchèque	2000
Soudan	Roumanie	1999
Suède	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2000
Togo	Soudan	1999
Ukraine	Togo	1999
Zambie	Zambie	1997

^m Élu à la 7e séance, le 3 mai 1996, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1999 (décision 1995/222).

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)ⁿ

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^o</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Allemagne	2000
Algérie ^p	Algérie	1998
Bangladesh	Bangladesh	2000
Belgique	Belgique	2000
Brésil	Brésil	1999
Bulgarie	Bulgarie	1999
Cameroun	Cameroun	2000
Canada	Canada	2000
Chine	Chine	1997
Colombie	Congo	1998
Congo ^p	Côte d'Ivoire	2000
Cuba ^q	Égypte	1999
Égypte	El Salvador	1998
El Salvador ^q	États-Unis d'Amérique	1997
États-Unis d'Amérique	Éthiopie	2000
Ex-République yougoslave de Macédoine ^q	Ex-République yougoslave de Macédoine	1998
Fédération de Russie	Fédération de Russie	1997
Finlande ^q	France	1999
France	Hongrie	2000
Hongrie	Inde	1997
Inde	Indonésie	1999
Indonésie	Iran (République islamique d')	1998
Iran (République islamique d') ^q	Italie	1997
Italie ^q	Jamaïque	1997
Japon	Japon	1999
Kenya	Kenya	1999
Lesotho ^q	Lesotho	1997
Malte ^q	Malaisie	2000
Mexique	Malte	1998
Népal ^q	Mexique	1997

ⁿ Le Conseil a élargi la composition de la Commission, portant de 27 à 47 le nombre de ses membres (décision 995/320).

^o Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie et de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1997 (décision 1996/298).

^p Élu à la 6e séance, le 3 mai 1996 (décision 1996/222).

^q Élu à la 1re séance, le 25 janvier 1996 (décision 1996/201).

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997°</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Nicaragua	Nigéria	1997
Nigéria	Panama	2000
Ouganda ^p	Pays-Bas	1999
Pakistan ^q	Pérou	1998
Pays-Bas	Philippines	1997
Pérou ^q	République arabe syrienne	1998
Philippines ^q	République de Corée	1997
République arabe syrienne ^q	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1997
République de Corée ^q	Soudan	1999
République-Unie de Tanzanie	Tunisie	1997
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Turquie	2000
Soudan	Ukraine	1997
Tunisie	Venezuela	1997
Ukraine	Zambie	1997
Venezuela ^q		
Zambie ^p		

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

(32 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Allemagne	Afrique du Sud	2000
Argentine	Allemagne	1999
Autriche	Argentine	1998
Bélarus	Autriche	1998
Bénin	Bélarus	1999
Bolivie	Bénin	1998
Cameroun	Canada	2000
Chili	Chili	2000
Chine	Chine	2000
Danemark	Égypte	1998
Égypte	États-Unis d'Amérique	1999
États-Unis d'Amérique	Éthiopie	1998
Éthiopie	Fédération de Russie	1999
Fédération de Russie	Finlande	2000
France	France	1999
Gabon	Gabon	1999
Iran (République islamique d')	Inde	2000
Japon	Iran (République islamique d') . . .	1998
Malte	Jamaïque	2000
Mongolie	Japon	1999
Norvège	Malawi	2000
Pays-Bas	Mongolie	1998
Pérou	Norvège	1998
Philippines	Pays-Bas	2000
République de Corée	Pérou	1999
République dominicaine	Pologne	2000
Soudan	République de Corée	1999
Togo	République dominicaine	1998
Ukraine	Soudan	1999
Venezuela	Togo	1998
Yougoslavie	Ukraine	1998
Zimbabwe	Venezuela	1999

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Algérie	Afrique du Sud	1999
Allemagne	Algérie	1997
Angola	Allemagne	1999
Australie	Angola	1997
Autriche	Argentine	1999
Bangladesh	Autriche	1999
Bélarus	Bangladesh	1997
Bénin	Bélarus	1998
Bhoutan	Bénin	1997
Brésil	Bhoutan	1997
Bulgarie	Brésil	1998
Cameroun	Bulgarie	1997
Canada	Cap-Vert	1999
Chili	Canada	1997
Chine	Chili	1997
Colombie	Chine	1999
Côte d'Ivoire	Colombie	1997
Cuba	Cuba	1997
Danemark	Danemark	1998
Égypte	Égypte	1997
El Salvador	El Salvador	1997
Équateur	Équateur	1999
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	1998
Éthiopie	Éthiopie	1997
Fédération de Russie	Fédération de Russie	1997
France	France	1998
Gabon	Gabon	1997
Guinée	Guinée	1998
Hongrie	Inde	1997
Inde	Indonésie	1999
Indonésie	Irlande	1999
Italie	Italie	1999
Japon	Japon	1999
Madagascar	Madagascar	1998
Malaisie	Malaisie	1998
Malawi	Mali	1998
Mali	Mexique	1998
Mauritanie	Mozambique	1999
Mexique	Népal	1997
Népal	Nicaragua	1997
Nicaragua	Ouganda	1998
Ouganda	Pakistan	1998
Pakistan	Pays-Bas	1997
Pays-Bas	Philippines	1997
Pérou	République de Corée	1998
Philippines	République dominicaine	1997
République de Corée	République tchèque	1999

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
République dominicaine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-	et d'Irlande du Nord	1997
Bretagne et d'Irlande	Sri Lanka	1997
du Nord	Ukraine	1998
Sri Lanka	Uruguay	1999
Ukraine	Zaïre	1999
Venezuela	Zimbabwe	1997
Zimbabwe		

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES
ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS

(26 membres)

Membres élus le 7 mars 1994 pour un mandat de quatre ans par la
Commission des droits de l'homme à sa cinquantième session

José Augusto Lindgren Alves (Brésil)

Suppléant : Marília Sardenberg Zelner Gonçalves (Brésil)

Judith Sefi Attah (Nigéria)

Suppléant : Christy Ezim Mbonu (Nigéria)

José Bengoa (Chili)

Suppléant : Mario Ibarra (Chili)

Stanislav Chernichenko (Fédération de Russie)

Suppléant : Teimuraz Ramishvili (Fédération de Russie)

Erica-Irene Daes (Grèce)

Suppléant : Kalliopi Koufa (Grèce)

Osman El-Hajje (Liban)

Fan Guoxiang (Chine)

Suppléant : Zhong Shukong (Chine)

El-Hadji Guissé (Sénégal)

Suppléant : Ndary Touré (Sénégal)

Lucy Gwanmesia (Cameroun)

Suppléant : Pierre Sob (Cameroun)

Louis Joinet (France)

Suppléant : Emmanuel Decaux (France)

Mohammed Sardar Ali Khan (Inde)

Miguel Limón Rojas (Mexique)

Suppléant : Héctor Fix Zamudio (Mexique)

Claire Palley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Suppléant : John Merrills (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord)

Membres élus le 22 avril 1996 pour un mandat de
quatre ans par la Commission des droits de l'homme
à sa cinquante-deuxième session

Marc Bossuyt (Belgique)

Suppléant : Guy Genot (Belgique)

Volodymyr Boutkevitch (Ukraine)

Suppléant : Olexandre Kouptchichine (Ukraine)

Asbjorn Eide (Norvège)

Suppléant : Jan Helgesen (Norvège)

Ribot Hatano (Japon)

Suppléant : Yozo Yokota (Japon)

Ahmed M. Khalifa (Égypte)

Suppléant : Ahmed Khalil (Égypte)

Miguel J. Alfonso Martínez (Cuba)

Suppléant : Marianela Ferriol Echevarría (Cuba)

Ioan Maxim (Roumanie)

Suppléant : Petru Pavel Gavrilesco (Roumanie)

Mustapha Mehedi (Algérie)

Sang Yong Park (République de Corée)

Clemencia Forera Ucros (Colombie)

Suppléant : Jorge Orlando Melo (Colombie)

Halima Embarek Warzazi (Maroc)

Suppléant : Mohamad Benkaddour (Maroc)

David Weissbrodt (États-Unis d'Amérique)

Suppléant : Robert J. Portman (États-Unis d'Amérique)

Fisseha Yimer (Éthiopie)

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Algérie	Allemagne	2000
Angola	Angola	1998
Australie	Bahamas	1997
Autriche	Belgique	1998
Bahamas	Brésil	1999
Bélarus	Bulgarie	1998
Belgique	Chili	1999
Brésil	Chine	1999
Bulgarie	Chypre	1997
Chili	Congo	1998
Chine	Costa Rica	1997
Chypre	Équateur	1997
Colombie	États-Unis d'Amérique	1999
Congo	Éthiopie	2000
Costa Rica	Fédération de Russie	1998
Cuba	France	2000
Équateur	Ghana	2000
États-Unis d'Amérique	Grèce	1998
Fédération de Russie	Guinée	1997
France	Inde	1997
Grèce	Indonésie	1998
Guinée	Iran (République islamique d')	1997
Guinée-Bissau	Jamahiriya arabe libyenne	1997
Inde	Japon	2000
Indonésie	Kenya	1997
Iran (République islamique d')	Liban	1999
Jamahiriya arabe libyenne	Malaisie	1997
Japon	Mali	1999
Kenya	Maroc	2000
Liban	Mexique	1998
Malaisie	Namibie	1997
Mali	Norvège	1999
Mexique	Paraguay	2000
Namibie	Pérou	2000
Norvège	Philippines	1998
Philippines	Pologne	2000
Portugal	Portugal	1998
République de Corée	République de Corée	1997
République dominicaine	République dominicaine	1999
Slovaquie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2000
Soudan	Slovaquie	1999
Swaziland	Swaziland	1999
Thaïlande	Thaïlande	2000
Togo	Togo	1998
Tunisie	Tunisie	1997

COMMISSION DES STUPÉFIANTS

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<u>Composition en 1996 et 1997</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Afrique du Sud	1999
Algérie	1999
Allemagne	1999
Australie	1997
Bahamas	1997
Belgique	1997
Bolivie	1999
Brésil	1999
Bulgarie	1999
Canada	1999
Chine	1997
Colombie	1997
Côte d'Ivoire	1997
Cuba	1999
Égypte	1999
Équateur	1999
Espagne	1997
États-Unis d'Amérique	1999
Fédération de Russie	1997
Finlande	1997
France	1999
Ghana	1997
Grèce	1999
Guinée	1997
Inde	1999
Indonésie	1999
Iran (République islamique d')	1999
Italie	1999
Jamaïque	1999
Japon	1997
Liban	1997
Libéria	1997
Malaisie	1999
Maroc	1999
Mexique	1997
Nigéria	1999
Pakistan	1999
Paraguay	1997
Pays-Bas	1999
Pologne	1999
Portugal	1999
République arabe syrienne	1999
République de Corée	1999
République tchèque	1999
Roumanie	1997
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1997
Soudan	1999

<u>Composition en 1996 et 1997</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Sri Lanka	1997
Suède	1999
Thaïlande	1999
Tunisie	1999
Ukraine	1997
Venezuela	1999

SOUS-COMMISSION DU TRAFIC ILLICITE DES DROGUES ET DES PROBLÈMES
APPARENTÉS POUR LE PROCHE ET LE MOYEN-ORIENT

Membres

Afghanistan	Koweït
Arabie saoudite	Liban
Azerbaïdjan	Oman
Bahreïn	Ouzbékistan
Égypte	Pakistan
Émirats arabes unis	Qatar
Inde	République arabe syrienne
Iran (République islamique d')	Suède
Iraq	Tadjikistan
Jordanie	Turkménistan
Kazakstan	Turquie
Kirghizistan	Yémen

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PÉNALE

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Angola	1997
Angola	Argentine	1997
Argentine	Autriche	1999
Autriche	Bélarus	1997
Bélarus	Bolivie	1999
Brésil	Burundi	1997
Burundi	Canada	1997
Canada	Chine	1997
Chine	Colombie	1999
Colombie	Costa Rica	1997
Congo	Égypte	1999
Costa Rica	États-Unis d'Amérique	1997
Cuba	Fédération de Russie	1999
États-Unis d'Amérique	Fidji	1999
Fédération de Russie	France	1997
Finlande	Gambie	1999
France	Indonésie	1997
Hongrie	Iran (République islamique d')	1997
Indonésie	Italie	1997
Iran (République islamique d')	Jamaïque	1999
Italie	Japon	1999
Japon	Lesotho	1999
Madagascar	Madagascar	1997
Malaisie	Malawi	1999
Malawi	Mexique	1997
Maroc	Nicaragua	1997
Mexique	Nigéria	1997
Nicaragua	Pakistan	1999
Nigéria	Paraguay	1997
Ouganda	Pays-Bas	1999
Pakistan	Philippines	1999
Paraguay	Pologne	1997
Pologne	République de Corée	1997
République de Corée	Soudan	1999
République-Unie de Tanzanie	Suède	1999
Soudan	Swaziland	1999
Sri Lanka	Thaïlande	1997
Thaïlande	Tunisie	1999
Tunisie	Ukraine	1999
Zaïre	Zambie	1999

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT^r

Composition en 1996 et 1997^s

Allemagne	Inde
Antigua-et-Barbuda	Irlande
Arabie saoudite	Jamahiriya arabe libyenne
Autriche	Jamaïque
Azerbaïdjan	Japon
Bélarus	Jordanie
Belgique	Koweït
Bolivie	Malaisie
Brésil	Malawi
Bulgarie	Malte
Burundi	Maroc
Canada	Mexique
Cap-Vert	Niger
Chili	Nigéria
Chine	Ouganda
Colombie	Pakistan
Congo	Pays-Bas
Costa Rica	Philippines
Danemark	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Togo
Éthiopie	Ukraine
Fédération de Russie	Uruguay
Guatemala	Viet Nam
Îles Marshall	

^r À sa 56e séance, le 27 juillet 1995, le Conseil a décidé, à titre exceptionnel et étant entendu que cela ne constituerait pas un précédent, de prolonger de un an le mandat des membres en exercice de la Commission, qui viendrait ainsi à expiration le 31 décembre 1997 (décision 1995/312).

^s Le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection (décision 1996/298).

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Allemagne	Arabie saoudite	1998
Antigua-et-Barbuda	Allemagne	1998
Arabie saoudite	Antigua-et-Barbuda	1998
Australie	Australie	1997
Bahamas	Bahamas	1997
Bangladesh	Bangladesh	1997
Barbade	Belgique	1998
Bélarus	Bénin	1998
Belgique	Bolivie	1998
Bénin	Brésil	1997
Bolivie	Bulgarie	1999
Brésil	Burundi	1997
Bulgarie	Canada	1999
Burundi	Chine	1998
Canada	Colombie	1998
Chine	Djibouti	1999
Colombie	Égypte	1999
Espagne	Espagne	1997
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	1999
Éthiopie	Éthiopie	1997
Fédération de Russie	Fédération de Russie	1998
Finlande	Finlande	1997
France	France	1997
Gabon	Gabon	1998
Ghana	Ghana	1997
Guinée	Guyana	1998
Guyana	Hongrie	1997
Hongrie	Inde	1999
Inde	Indonésie	1999
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	1997
Italie	Irlande	1999
Japon	Japon	1999
Malaisie	Mexique	1999
Maroc	Mozambique	1998
Mexique	Niger	1999
Mozambique	Pakistan	1998
Ouganda	Panama	1999
Pakistan	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1997
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Pays-Bas	1998
Pays-Bas	Pérou	1997
Pérou	Philippines	1997
Philippines	Pologne	1998
Pologne	République centrafricaine	1998
République centrafricaine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1999

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
République-Unie de Tanzanie	Sénégal	1997
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Slovaquie	1999
Sénégal	Soudan	1999
Suède	Suède	1998
Suisse	Suisse	1998
Thaïlande	Thaïlande	1998
Ukraine	Ukraine	1997
Venezuela	Venezuela	1999
Zimbabwe	Zimbabwe	1998

E. Commissions régionales

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Membres

Albanie	Kazakstan
Allemagne	Kirghizistan
Andorre	Lettonie
Arménie	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Ouzbékistan
Canada	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	République tchèque
Estonie	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ex-République yougoslave de Macédoine	Saint-Marin
Fédération de Russie	Slovaquie
Finlande	Slovénie
France	Suède
Géorgie	Suisse
Grèce	Tadjikistan
Hongrie	Turkménistan
Irlande	Turquie
Islande	Ukraine
Israël	Yougoslavie ^t
Italie	

Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) du 5 avril 1976 de la Commission.

^t Par sa décision 1993/316, le Conseil économique et social a décidé que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participerait pas aux travaux de la Commission économique pour l'Europe tant que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participerait pas aux travaux de l'Assemblée générale.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Membres

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Îles Marshall	Samoa
Îles Salomon	Singapour
Inde	Sri Lanka
Indonésie	Tadjikistan
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Japon	Tonga
Kazakstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

Membres associés

Commonwealth des îles Mariannes septentrionales	Macao
Guam	Nioué
Hong-kong	Nouvelle-Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Membres

Antigua-et-Barbuda	Haïti
Argentine	Honduras
Bahamas	Italie
Barbade	Jamaïque
Belize	Mexique
Bolivie	Nicaragua
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Portugal
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Équateur	Sainte-Lucie
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela
Guyana	

Membres associés

Antilles néerlandaises	Îles Vierges britanniques
Aruba	Montserrat
Îles Vierges américaines	Porto Rico

L'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu des résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil, en date des 19 décembre 1956 et 21 décembre 1961, respectivement.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Membres

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	Rwanda
Égypte	Sao Tomé-et-Principe
Érythrée	Sénégal
Éthiopie	Seychelles
Gabon	Sierra Leone
Gambie	Somalie
Ghana	Soudan
Guinée	Swaziland
Guinée-Bissau	Tchad
Guinée équatoriale	Togo
Jamahiriya arabe libyenne	Tunisie
Kenya	Zaire
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

Membres

Arabie saoudite
Bahreïn
Égypte
Émirats arabes unis
Iraq
Jordanie
Koweït

Liban
Oman
Palestine
Qatar
République arabe syrienne
Yémen

F. Autres organes apparentés

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^u</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Angola	Allemagne	1999
Azerbaïdjan	Angola	1997
Brésil	Azerbaïdjan	1997
Burkina Faso	Belgique	1999
Burundi	Burundi	1997
Canada	Cap Vert	1999
Chine	Chine	1998
Cuba	Cuba	1998
Danemark	Danemark	1998
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	1999
Fédération de Russie	Fédération de Russie	1998
France	Inde	1997
Ghana	Indonésie	1999
Inde	Italie	1999
Indonésie	Jamaïque	1999
Italie	Japon	1997
Jamaïque	Kenya	1997
Japon	Maroc	1997
Kenya	Namibie	1998
Liban	Nicaragua	1999
Maroc	Nigéria	1999
Namibie	Norvège	1997
Norvège	Nouvelle-Zélande	1998
Ouganda	Oman	1999
Pakistan	Ouganda	1997
Pays-Bas	Pakistan	1997
République de Corée	Pays-Bas	1997
Roumanie	République de Corée	1997
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande	République tchèque	1999
du Nord	Suède	1997
Suède	Suisse	1998
Suisse	Suriname	1998
Suriname	Turquie	1998
Turquie	Ukraine	1998
Ukraine	Venezuela	1997
Venezuela	Viet Nam	1998
Viet Nam		

^u À la 5e séance, le 2 mai 1996, le Conseil a élu la Nouvelle-Zélande pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 1997, pour mener à terme le mandat du Canada (décision 1996/222).

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

(51 membres)^v

Algérie	Lesotho
Allemagne	Liban
Argentine	Madagascar
Australie	Maroc
Autriche	Namibie
Bangladesh	Nicaragua
Belgique	Nigéria
Brésil	Norvège
Canada	Ouganda
Chine	Pakistan
Colombie	Pays-Bas
Danemark	Philippines
Espagne	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Saint-Siège
Fédération de Russie	Somalie
Finlande	Soudan
France	Suède
Grèce	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Irlande	Venezuela
Israël	Yougoslavie
Italie	Zaïre
Japon	

^v Conformément à la résolution 50/228 de l'Assemblée générale, par laquelle elle a décidé de porter le nombre des membres du Comité exécutif de 50 à 51 États, le Conseil a élu l'Irlande membre du Comité exécutif (décision 1996/298).

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT/
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997^w</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Allemagne	Allemagne	1997
Argentine	Antigua-et-Barbuda	1999
Bangladesh	Bangladesh	1998
Belgique	Australie	1998
Belize	Autriche	1999
Burundi	Belize	1998
Canada	Brésil	1999
Chine	Burundi	1997
Cuba	Chine	1997
Danemark	Cuba	1997
Espagne	États-Unis d'Amérique	1998
États-Unis d'Amérique	Éthiopie	1997
Éthiopie	Fédération de Russie	1999
Finlande	Finlande	1997
Gambie	France	1997
Inde	Gambie	1997
Indonésie	Guinée	1999
Japon	Inde	1998
Madagascar	Indonésie	1997
Malaisie	Jamahiriya arabe libyenne	1999
Maroc	Japon	1999
Pakistan	Madagascar	1998
Pays-Bas	Malaisie	1998
Pérou	Norvège	1999
Philippines	Pakistan	1999
Pologne	Pays-Bas	1998
Portugal	Philippines	1997
Roumanie	Roumanie	1998
Sierra Leone	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1999
Slovaquie	Slovaquie	1997
Suède	Suède	1997
Suisse	Suisse	1998
Trinité-et-Tobago	Thaïlande	1999
Ukraine	Ukraine	1998
Zaïre	Zaïre	1997
Zambie	Zambie	1997

^w À sa 5e séance, le 2 mai 1996, le Conseil a élu l'Australie pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 1997 pour mener à terme le mandat du Canada. À la même séance, le Conseil a élu la France pour un mandat d'un an prenant effet le 1er janvier 1997, pour mener à terme le mandat de l'Espagne (décision 1996/222).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL*

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition en 1996

<u>Membres élus</u> <u>par le Conseil</u> <u>économique et social</u>	<u>Mandat</u> <u>expirant le</u> <u>31 décembre</u>	<u>Membres élus</u> <u>par le Conseil</u> <u>de la FAO</u>	<u>Mandat</u> <u>expirant le</u> <u>31 décembre</u>
Angola	1996	Allemagne	1998
Cameroun	1998	Albanie	1996
Finlande	1998	Algérie	1998
Hongrie	1997	Australie	1996
Inde	1998	Bangladesh	1997
Indonésie	1997	Brésil	1996
Italie	1997	Burkina Faso	1996
Japon	1996	Burundi	1997
Mauritanie	1997	Canada	1998
Norvège	1997	Chine	1998
Ouganda	1996	Cuba	1998
Pakistan	1997	El Salvador	1997
Paraguay	1998	États-Unis d'Amérique .	1997
Philippines	1996	France	1996
République dominicaine	1996	Haïti	1997
Royaume-Uni de Grande-		Nigéria	1998
Bretagne et d'Irlande		Pays-Bas	1997
du Nord	1996	République arabe	
Suède	1998	syrienne	1996
Tunisie	1998		

* Par sa résolution 50/8 du 1er novembre 1995, l'Assemblée générale a décidé, sous réserve de l'accord de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire serait transformé en Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, lequel serait composé de 36 membres élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devant élire chacun 18 membres comme indiqué dans ladite résolution. Les membres du Conseil d'administration sont élus parmi les États figurant sur les cinq listes établies dans les Textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial et reproduites à l'annexe II du document E/1995/L.11.

Composition en 1997

<u>Membres élus par le Conseil économique et social^y</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>	<u>Membres élus par le Conseil de la FAO^z</u>	<u>Mandat expirant le 31 décembre</u>
Angola	1999	Allemagne	1998
Belgique	1999	Algérie	1998
Cameroun	1998	Bangladesh	1997
Danemark	1998	Burundi	1997
Éthiopie	1999	Canada	1998
Hongrie	1997	Chine	1998
Inde	1999	Cuba	1998
Indonésie	1997	El Salvador	1997
Iran (République islamique d')	1999 1999	États-Unis d'Amérique	1997
Italie	1997	Haïti	1997
Japon	1999	Nigéria	1998
Mauritanie	1997	Pays-Bas	1997
Mexique	1999		
Norvège	1997		
Pakistan	1997		
Paraguay	1998		
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	1998		
Tunisie	1998		

^y À sa 5e séance, le 2 mai 1996, le Conseil a élu le Danemark pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 1997 afin de mener à terme le mandat de la Finlande. À la même séance, le Conseil a élu le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 1997, afin de mener à terme le mandat de la Suède (décision 1996/222).

^z Les six sièges restants seront pourvus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa session d'octobre 1996.

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger
au Conseil créé en application du Protocole de 1972 amendant
la Convention unique sur les stupéfiants de 1961

<u>Composition à compter du 2 mars 1995</u>	<u>Mandat expirant le 1er mars</u>
Sirad Atmodjo (Indonésie)	1997
Edward A. Babayan (Fédération de Russie)	2000
Abdol-Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	1997
Dil Jan Khan (Pakistan)	1997
Gottfried Machata (Autriche)	1997
Mohamed A. Mansour (Égypte)	2000
Bunsom Martin (Thaïlande)	1997
António Lourenço Martins (Portugal)	2000
Herbert S. Okun (États-Unis d'Amérique)	1997
Alfredo Pemjean (Chili)	2000
Manuel Quijano Narezo (Mexique)	1997
Oskar Schroeder (Allemagne)	2000
Elba Torres Graterol (Venezuela)	2000
 <u>Composition à compter du 2 mars 1997</u>	
Edward A. Babayan (Fédération de Russie)	2000
C. Chakrabarty (Inde)	2002
Nelia P. Cortés-Maramba (Philippines)	2002
Jacques Franquet (France)	2002
Abdol-Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	2002
Alfonso Gómez Méndez (Colombie)	2002
Dil Jan Khan (Pakistan)	2002
Mohamed A. Mansour (Égypte)	2000
António Lourenço Martins (Portugal)	2000
Herbert S. Okun (États-Unis d'Amérique)	2002
Alfredo Pemjean (Chili)	2000
Oskar Schroeder (Allemagne)	2000
Elba Torres Graterol (Venezuela)	2000

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

(11 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition à compter du 1er juillet 1995</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 30 juin</u>
Selma Acuner (Turquie)	1997
Ihsan Abdallah Algabshawi (Soudan)	1998
Esther María Ashton (Bolivie)	1998
Fatima Benslimane Hassar (Maroc)	1997
Noëlie Kangoye (Burkina Faso)	1996
Amara Pongsapich (Thaïlande)	1996
Els Postel-Coster (Pays-Bas)	1998
Pilar Escario Rodríguez-Spiteré (Espagne)	1996
D. Gail Saunders (Bahamas)	1997
Renata Siemianska-Zochowska (Pologne)	1997
Soedarsono (Indonésie)	1997
 <u>Composition à compter du 1er juillet 1996</u>	
Selma Acuner (Turquie)	1997
Ihsan Abdallah Algabshawi (Soudan)	1998
Esther María Ashton (Bolivie)	1998
Fatima Benslimane Hassar (Maroc)	1997
Maria Jonas (Autriche)	1999
Noëlie Kangoye (Burkina Faso)	1999
Mona Chemali Khalaf (Liban)	1999
Els Postel-Coster (Pays-Bas)	1998
D. Gail Saunders (Bahamas)	1997
Renata Siemianska-Zochowska (Pologne)	1997
Soedarsono (Indonésie)	1997

COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PRIX DES NATIONS UNIES
EN MATIÈRE DE POPULATION

Membres élus pour un mandat de trois ans expirant
le 1er janvier 1995^{aa}

Bélarus

Burundi

Cameroun

El Salvador

Guatemala

Inde

Japon

Pays-Bas

Philippines

Zaïre

^{aa} Pour le règlement concernant l'attribution de ce prix, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ
SUR LE VIH/SIDA

(22 membres élus pour un mandat de trois ans)

<u>Composition en 1996</u>	<u>Composition en 1997</u>	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	1997
Algérie	Algérie	1997
Australie	Barbade	1997
Barbade	Bulgarie	1997
Bulgarie	Canada	1999
Canada	Chine	1997
Chine	Congo	1998
Congo	Côte d'Ivoire	1999
Côte d'Ivoire	États-Unis d'Amérique	1998
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	1998
Fédération de Russie	France	1998
France	Inde	1998
Inde	Japon	1997
Japon	Mexique	1999
Mexique	Norvège	1999
Ouganda	Ouganda	1998
Pakistan	Pakistan	1998
Paraguay	Paraguay	1998
Pays-Bas	Pays-Bas	1997
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande	1997
Suède	Suède	1997
Thaïlande	Thaïlande	1999

Annexe III

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DÉSIGNÉES PAR LE CONSEIL EN
VERTU DE L'ARTICLE 79 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR^a POUR PARTICIPER
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SUR LES QUESTIONS RELEVANT DU
DOMAINE D'ACTIVITÉ DESDITES ORGANISATIONS

Organisations auxquelles l'Assemblée générale a octroyé
le statut d'observateur à titre permanent

Agence de coopération culturelle et technique (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Comité consultatif juridique afro-asiatique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Communauté européenne (résolution 3108 (XXIX) de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Forum du Pacifique Sud (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Ordre souverain et militaire de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de la conférence islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

^a Le texte de l'article 79, intitulé "Participation d'autres organisations intergouvernementales", est conçu comme suit : "Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, pour participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations."

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisation de l'unité africaine (résolution 2011 (XX) de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Secrétariat du Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (SELA) (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participation à titre permanent

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Centre régional africain de technologie (décision 1980/151 du Conseil)

Conseil de l'Unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation asiatique de productivité (OAP) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation de coopération et de développement économiques (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation mondiale du tourisme (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 109 (LIX) du Conseil)

Participation à titre spécial

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil africain de la comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Conseil de coopération douanière (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil des ministres de l'intérieur arabes (décision 1987/161 du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Organisation internationale de protection civile (décision 109 (LIX) du Conseil)